

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39-1
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE Unité d'enseignement d'un ITEP
	PLACE DU POSTE	ITEP LA SARRIETTE 2175 chemin du pont routé 13090 Aix-en-Provence. 2 internats de 10 places pour des usagers de 11 à 18 ans, 1 externat de 20 places pour des usagers de 11 à 18 ans, 1 SESSAD de 20 places pour des usagers de 6 à 18 ans.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement constitue un dispositif d'enseignement au sein duquel les élèves en situation de handicap (psychique) se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation au service de leur parcours de formation. Il s'agit d'élèves en situation de handicap, présentant des troubles des fonctions cognitives ou psychiques orientés par la MDPH en unités d'enseignement au sein d'un établissement médico-social de type ITEP.
	MISSIONS	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres de l'établissement médico-social. Il est responsable des liens entre avec les collèges et les écoles dans le cadre des liens partenariaux conventionnés. Il coordonne les actions dans les perspectives de retour des élèves en milieu ordinaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement - superviser l'organisation des groupes d'élèves - coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements - travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation - participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé - rédiger, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, le projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui articule la mise en œuvre des PPS - participer aux réunions hebdomadaires de synthèse - intégrer l'équipe de direction au même titre que les chefs de service et le médecin
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire - Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives ou psychiques sur les processus d'apprentissage - Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap psychique - Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux - Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique - Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant coordonnateur d'unité d'enseignement est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation). Ce poste est ouvert à un professeur du 1 ^{er} ou du 2 ^{ème} degré.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD
	REGIME HORAIRE	Obligation réglementaire de service du corps d'origine.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Avant le 15 juin 2016 par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH1 (ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr).</p> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	Monsieur Christian MORGANO, IEN ASH1 ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04 42 21 12 99